

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 962

7 mai 2009

SOMMAIRE

Andalos	46166	Newportland S.A.	46163
Apioil International S.A.	46159	NFC Luxembourg S.A.	46147
APN CF (No. 1) SICAV-FIS	46171	NG Luxembourg 4 S.à r.l.	46153
Avangate S.A.	46166	NL Europe S.A.	46152
Beaumanière S.A.	46145	Novapharm S.A.	46170
Bellefontaine S.A.	46134	OIRP Investment 2 S.à r.l.	46166
Biosfar S.A.	46170	OIRP Investment 3 S.à r.l.	46164
Carbofer Asset Management S.A.	46147	OIRP Investment 6 S.à r.l.	46146
CSII Investissements S.A.	46150	Open Eyes Invest S. à r.l.	46133
DCVA Participation S.A.	46134	Orion Asset France S.à r.l.	46147
Delgado A.G.	46130	Orion European 1 Investments S.à r.l. ...	46164
Ecoreal S.A.	46169	Orion European 2 Investments S.à r.l. ...	46134
Fabemibri	46172	Orion European 5 Investments S.à r.l. ...	46139
F.D.M. S.A.	46133	Orion European 5 Investments S.à r.l. ...	46133
Fin-Astra Lux S.A.	46148	Orion European 6 Investments S.à r.l. ...	46131
KIZ 2 Luxembourg S.à r.l.	46149	Orion European 6 Investments S.à r.l. ...	46131
KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.	46165	Orion Immobilien Christine S.à r.l.	46139
KIZ 6 Luxembourg S.à r.l.	46173	Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.	
Kongan Holdings Spf S.A.	46173	46173
LA BARCA (Luxembourg) S.A.	46143	Orion Master II Luxembourg S.à r.l.	46164
Lesay Finance S.A.	46163	R.G.R.B. International S.A.	46162
Lux Gest Asset Management S.A.	46171	Rodabelvue S.A.	46139
Majordome S. à r. l.	46160	Sharrow S.A.	46141
Memola & Partners S.A.	46131	Simeda	46150
Michel Greco S.A.	46172	TARENO (Luxembourg) S.A.	46165
Mindoro S.A.	46163	UP Finance S.A.	46130
Miroglio Apparel S.A.	46148	Vagor S.A.	46130
Miroglio Finance Services S.A.	46149	Von Sanders A.G.	46130
Miroglio Textiles S.A.	46149		

Delgado A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 42.012.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052239/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06182. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

UP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 55.188.

Le bilan au 30/09/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052240/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06185. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Von Sanders A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.277.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052241/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06186. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Vagor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052490/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion European 6 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.700.

EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 6 Investments S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052448/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion European 6 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.700.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2009

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant à Onslow Gardens Flat 2 71, London SW7 3QD, Royaume-Uni;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 6 Investments S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052449/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Memola & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 135.134.

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "MEMOLA & PARTNERS S.A.", avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, numéro RCS Luxembourg B 135134,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 308 du 6 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, demeurant à L-7765 Bissen, 22A, rue de la Chapelle.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Jeanne AUBERTIN, employée privée, demeurant à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Samuele MEMOLA, comptable, demeurant à L-7765 Bissen, 22B, rue de la Chapelle.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- augmentation de capital;
- modification de l'article 3 des statuts;
- Modification de l'article 4 des statuts;
- Modification de l'article 5 des statuts.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre-vingt-dix mille (90 000) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31 000) euros à cent vingt et un mille (121 000) euros, par augmentation de la valeur nominale de trente et un euro de chaque action à cent vingt et un (121) euros.

Cette augmentation de capital a été réalisée par des versements en espèces de la part des actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille (90 000) euros se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution.

Suite à l'augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt et un mille (121 000) euros, divisé en mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent vingt et un (121) euros chacune.

Troisième résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi."

Quatrième résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Memola, Aubertin, Memola, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 avril 2009. Relation: DIE/2009/3826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 23 avril 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009052295/234/69.

(090060247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

F.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.171.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 avril 2009

Monsieur AGRATI Eugenio, Monsieur ROSSI Jacopo, Monsieur DONATI Régis et Madame COSTA Grazia sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

F.D.M. S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052341/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Open Eyes Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.604.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009052292/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07521. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion European 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.677.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2009

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant à Onslow Gardens Flat 2 71, London SW7 3QD, Royaume-Uni;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 5 Investments S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052452/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion European 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 367.800,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.717.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 2 Investments S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052454/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Bellefontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 47.721.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009052455/231/14.

(090060251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

DCVA Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 145.859.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

ici représenté par Monsieur Romain KETTEL, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2) Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 31 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "DCVA PARTICIPATION S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, cent cinquante-cinq actions,	155
2) Monsieur Romain KETTEL, préqualifié, cent cinquante-cinq actions,	155
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;
 - b) Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 31 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} ;
 - c) Monsieur Patrick WILWERT, employé privé, né à Luxembourg, le 30 juillet 1977, demeurant à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
3. La société anonyme "COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

46139

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KETTEL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2009. Relation GRE/2009/1442. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052433/231/239.

(090060599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion Immobilien Christine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.592.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Immobilien Christine S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052445/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion European 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.677.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 5 Investments S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052451/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Rodabelvue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 98.344.

—
L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RODABELVUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B98344, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 199 du 18 février 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 2006 du 26 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

2.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

3.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société, décharge à donner pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Nomination d'un administrateur unique.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société, à savoir Messieurs Gianluca NINNO, Natale CAPULA et la société à responsabilité limitée Luxembourg Management Services S.à r.l., et du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société F.G.S. CONSULTING LLC, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la société a actuellement seulement un actionnaire et décide de nommer la société Z COM S.A., ayant son siège social à Victoria, Mahé, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, First Floor (Seychelles), numéro IBC 058727, comme administrateur unique de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires au non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société de droit panaméen FYLDE INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54th Street (République du Panama), microjacket numéro 603991.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1281. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052400/231/84.

(090060273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Sharrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.952.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHARROW S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B115952, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1326 du 10 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

2.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

3.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société, décharge à donner pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Nomination d'un administrateur unique.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société, à savoir Messieurs Gianluca NINNO, Natale CAPULA et la société à responsabilité limitée Luxembourg Management Services S.à r.l., et du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société F.G.S. CONSULTING LLC, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la société a actuellement seulement un actionnaire et décide de nommer la société Z COM S.A., ayant son siège social à Victoria, Mahé, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, First Floor (Seychelles), numéro IBC 058727, comme administrateur unique de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires au non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société de droit panaméen FYLDE INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54th Street (République du Panama), microjacket numéro 603991.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HUBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1282. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052399/231/82.

(090060260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

LA BARCA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 68.130.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the seventh day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The company "NORO SPANJE NV", with its registered office at Curaçao, Netherlands Antilles, Plaza Roi Katochi, Kaya Flamboyan, 3, Willemstad,

represented by Mr. Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A.", with registered office at L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B number 68130, has been transferred from Curaçao to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 30, 1998, published in the Mémorial C number 233 of April 2, 1999.

II.- That the capital of the public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A." presently amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of four Euro (EUR 4.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A."

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A." and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A." even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the dissolved public limited company "LA BARCA (Luxembourg) S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the | same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf.

Le sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "NORO SPANJE NV", avec siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, Plaza Roi Katochi, Kaya Flamboyant, 3, Willemstad,

représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68130, a été transférée de Curaçao à Luxembourg suivant acte reçu par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 233 du 2 avril 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par douze mille cinq-cents (12.500) actions d'une valeur nominale de quatre Euros (EUR 4,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A."

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A.", même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme "LA BARCA (Luxembourg) S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2009. Relation GRE/2009/1449. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052410/231/100.

(090060358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Beaumanière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.953.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEAUMANIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B115953, constituée suivant acte reçu par Maître Émile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1332 du 11 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

2.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

3.- Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société, décharge à donner pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Nomination d'un administrateur unique.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société, à savoir Messieurs Gianluca NINNO, Natale CAPULA et la société à responsabilité limitée Luxembourg Management Services S.à r.L, et du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société F.G.S. CONSULTING LLC, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la société a actuellement seulement un actionnaire et décide de nommer la société Z COM S.A., ayant son siège social à Victoria, Mahé, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, First Floor (Seychelles), numéro Ü3C 058727, comme administrateur unique de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires au non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société de droit panaméen FYLDE INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54th Street (République du Panama), microjacket numéro 603991.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1283. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052398/231/83.

(090060385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

OIRP Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.626.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 6 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052476/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion Asset France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.751.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Asset France S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052465/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Carbofer Asset Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.759.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 mars 2009 que:

1. L'assemblée décide de procéder à la nomination de Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, né le 28 février 1969 à Rose Hill (République de Maurice), demeurant professionnellement au numéro 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

2. L'assemblée décide de procéder à la nomination de Monsieur Patrick Moinet, Licencié en droit (UCL), né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au numéro 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

3. L'assemblée décide de procéder à la nomination de Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit (UCL), né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au numéro 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2009. Monsieur Bruno Beernaerts prendra également la position de président du Conseil d'Administration pour cette période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009052477/6312/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

NFC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.079.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Erica GOEDERT, demeurant B-3090 Overijse, Mommaertstraat, 110, Monsieur Paul OTTOY, demeurant B-3090 Overijse, Mommaertstraat, 110, Monsieur Didier OTTOY, demeurant L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg et Monsieur Jean-August CLOOTS, demeurant B-2900 Schoten, Donclaan, 21, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a,

boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2008

Monsieur Didier OTTOY, demeurant L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052480/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Fin-Astra Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 20 mars 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire MEVEA S.à r.l. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de L'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIN-ASTRA LUX S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009052500/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Miroglio Apparel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.909.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision, 1, rue Place Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MIROGLIO APPAREL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009052518/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Miroglio Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.910.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- Compagnie Luxembourgeoise d'Experts et de Révision, 1, rue Place Pletzer, L-8080 Bertrange.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MIROGLIO TEXTILES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009052516/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Miroglio Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.911.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

- Compagnie Luxembourgeoise d'Experts et de Révision, 1, rue Place Pletzer, L-8080 Bertrange.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MIROGLIO FINANCE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009052515/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

KIZ 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 129.625.

EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 2 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052523/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

CSII Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 31 mars 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Giammario Grifi, avocat, né le 28.02.1934 à Macerata (Italie), demeurant Via Roma 46, I-62020 Caldarola (MC, Italie), président;
- M. Sébastien Felici, employé privé, né le 31.05.1978 à Villerupt (France), demeurant à professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur;
- M. Andrea Castaldo, employé privé, né le 20.03.1979 à Pomigliano d'Arco (NA) Italie, demeurant à professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur;
- Mme Irène Acciani, employée privée, née le 29.05.1968 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009052514/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Simeda, Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 125.968.

Im Jahre zweitausendneun, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "SIMEDA", mit Sitz in L-5887 Hesperingen, 381A, route de Thionville, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 125968, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 27. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1076 vom 6. Juni 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Kapitals um EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) von EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) auf EUR 400.000,- (vierhunderttausend Euro) durch die Herausgabe von 2.000 (zweitausend) neue Aktien, jede mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien versehen.

2. Zeichnung von 2.000 neuen Aktien durch die bestehenden Aktionäre und Einzahlung der 2.000 neuen Aktien durch Zahlung in bar von EUR 200.000,-.

3. Anpassung des ersten Satzes von Artikel 5 der Satzung welcher folgenden Inhalt enthalten wird:

"Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 400.000,- (vierhunderttausend Euro) und ist eingeteilt in 4.000 (viertausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (hundert Euro). Das Gesellschaftskapital ist in voller Höhe einbezahlt."

4. Verlegung des Geschäftssitzes von L-5887 Hesperange, 381A, route de Thionville, nach L-9779 Eselborn 18, op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

5. Anpassung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung, der von jetzt an folgenden Inhalt haben wird:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clerf (Großherzogtum Luxemburg). Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss in jeden anderen Ort der Gemeinde Clerf verlegt werden."

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um den Betrag von EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) auf EUR 400.000,- (vierhunderttausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000 (zweitausend) neue Aktien mit einem Nennwert von je 100,- EUR (einhundert Euro), welche dieselben Rechte und Pflichten verbriefen wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Die Generalversammlung stellt fest, dass, nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, die zweitausend (2.000) neuen Aktien gezeichnet wurden wie folgt:

- eintausenddreihundertsechzig (1.360) Aktien durch die Aktiengesellschaft "GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.", mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler;
- dreihundertzwanzig (320) Aktien durch Herrn David SIBAUD, Ingenieur, wohnhaft in L-7793 Bissen, 22, rue Michel Stoffel; und
- dreihundertzwanzig (320) Aktien durch. Herrn Markus Bernd SCHÜTZ, Zahntechniker, wohnhaft in D-54329 Konz, Rudolf Virchow Strasse.

Sämtliche neuen Aktien wurden von den vorgenannten Zeichnern voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 200.000,-(zweihunderttausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Statuten an die hiavor genommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung den ersten Satz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (erster Satz).** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 400.000,- (vierhunderttausend Euro) und ist eingeteilt in 4.000 (viertausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (hundert Euro). Das Gesellschaftskapital ist in voller Höhe einbezahlt."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Hesperingen nach L-9779 Eselborn 18, op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen abzuändern, welcher von jetzt an folgenden Inhalt haben wird:

" **Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clerf (Großherzogtum Luxemburg). Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss in jeden anderen Ort der Gemeinde Clerf verlegt werden."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: GOERES; DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1503. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 23. April 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052394/231/92.

(090060595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

NL Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.091.

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NL EUROPE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107091, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, alors de résidence à Echternach, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 2 août 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Henri BECK:

- en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 7 février 2006, et

- en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1663 du 2 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom FABER, employé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexandra AUGÉ, employée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefan LORETZ, employé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Acceptation de la démission de la société "LUX-AUDIT S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi à Dudeldange."

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société "LUX-AUDIT S.A.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25797, adressée à la Société en date du 6 janvier 2009 et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de ne pas procéder immédiatement à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire.

Le notaire soussigné a rendu attentif les comparants aux dispositions de l'article 61 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les comparants ont déclaré en faire leur affaire et dispensent le notaire de toute responsabilité à cet égard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FABER; AUGÉ; LORETZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1489. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052396/231/71.

(090060485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.431.007.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of March.

Before M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899, having a share capital amounting to USD 5,084,606,720.-,

hereby represented by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 31 March 2009, (the "Sole Shareholder or "NG Lux 3").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 24

March 2009 of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of seven billion five hundred two million eight hundred forty-eight thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 7,502,848,640.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 116,000.-) to an amount of seven billion five hundred two million nine hundred sixty-four thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 7,502,964,640.-) by the creation of one hundred eighty-seven million five hundred seventy-one thousand two hundred and sixteen (187,571,216) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue one hundred eighty-seven million five hundred seventy-one thousand two hundred and sixteen (187,571,216) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for one hundred twenty-seven million one hundred eleven thousand two hundred and eighteen (127,111,218) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899, having a share capital amounting to USD 5,084,606,720.- (the "Sole Shareholder" or "NG Lux 3"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,084,448,748.-) composed of the aggregate nominal value of such new shares amounting totally to five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,448,720.-) and a share premium in an aggregate amount of twenty-eight million United States Dollars (USD 28.-), by a contribution in kind in the form of a transfer of receivables in an amount of five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,084,448,748.-), to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To accept subscription for sixty million four hundred fifty-nine thousand nine hundred and ninety-eight (60,459,998) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1-3 Strand, WC2N 5 EH London, United Kingdom, and registered under number 2630496 ("NGUSH"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to two billion four hundred ninety-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty-nine United States Dollars (USD 2,418,399,959.-) composed of the aggregate nominal value of such new shares amounting totally to two billion four hundred eighteen million three hundred ninety-nine thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 2,418,399,920.-) and a share premium in an aggregate amount of thirty-nine million United States Dollars (USD 39.-) by a contribution in kind in the form of a transfer of loan notes in an amount of two billion four hundred ninety-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty-nine United States Dollars (USD 2,418,399,959.-), to allocate such new shares to NGUSH and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5 To approve the redemption by the Company of one hundred twenty-six million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred and twenty-one (126,798,921) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each held by NG Lux 3 in the Company.

6 To approve the cancellation of the one hundred twenty-six million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred and twenty-one (126,798,921) shares redeemed by the Company as well as the consequential reduction of the share capital of the Company by an amount of five billion seventy-one million nine hundred fifty-six thousand eight hundred and forty United States Dollars (USD 5,071,956,840.-) equal to the aggregate nominal value of the redeemed shares thus cancelled.

7 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

8 Miscellaneous

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of seven billion five hundred two million eight hundred forty-eight thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 7,502,848,640.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 116,000.-) to an amount of seven billion five hundred two million nine hundred sixty-four thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 7,502,964,640.-) by the creation of one hundred eighty-seven million five hundred seventy-one thousand two hundred and sixteen (187,571,216) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved resolve to issue one hundred eighty-seven million five hundred seventy-one thousand two hundred and sixteen (187,571,216) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Me Tom Loesch prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of (i) the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on 31 March 2009 and (ii) NGUSH by virtue of a proxy given on 30 March 2009, which proxies signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe:

(i) in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for one hundred twenty-seven million one hundred eleven thousand two hundred and eighteen (127,111,218) new shares, and to make payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,084,448,748.-) composed of the aggregate nominal value of such new shares amounting totally to five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,448,720.-) and a share premium in an aggregate amount of twenty-eight United States Dollars (USD 28.-), by a contribution in kind in the form of a transfer of receivables in an amount of five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,084,448,748.-) (the "Contribution 1"); and

(ii) in the name and on behalf of NGUSH prenamed, for sixty million four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight (60.459.998) new shares, and to make payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally two billion four hundred ninety-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred fifty-nine United States Dollars (USD 2,418,399,959.-) composed of the aggregate nominal value of such new shares amounting totally to two billion four hundred eighteen million three hundred ninety-nine thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 2,418,399,920.-) and a share premium in an aggregate amount of thirty-nine United States Dollars (USD 39.-) by a contribution in kind in the form of a transfer of loan notes in an amount of two billion four hundred ninety-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty-nine United States Dollars (USD 2,418,399,959.-) (the "Contribution 2").

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution 1 and of the ownership by NGUSH of the Contribution 2 has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution 1 is free of any charges and pledges, and that there exist no further impediments to the free transferability of the Contribution 1 to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 1 to the Company.

NGUSH acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution 2 is free of any charges and pledges, and that there exist no further impediments to the free transferability of the Contribution 2 to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 2 to the Company.

The Sole Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the Board of Managers of the Company on 31 March 2009, wherein the Contribution 1 is valued at five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,084,448,748.-) and the Contribution 2 is valued at two billion four hundred ninety-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred fifty-nine United States Dollars (USD 2,418,399,959.-).

The Contribution 1 thus represents a net contribution in an aggregate amount of five billion eighty-four million four hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars (USD 5,084,448,748.-) and the Contribution 2 thus represents a net contribution in an aggregate amount of two billion four hundred ninety-nine million three hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty-nine United States Dollars (USD 2,418,399,959.-).

Third resolution

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the Sole Shareholder and to allot one hundred twenty-seven million one hundred eleven thousand two hundred and eighteen (127,111,218) new shares to the Sole Shareholder.

After having duly acknowledged the waiver by the Sole Shareholder of any and all preferential right of subscription in connection thereto, the Sole Shareholder further resolved to accept the said subscription and payment by NGUSH and to allot sixty million four hundred fifty-nine thousand nine hundred and ninety-eight (60.459.998) new shares to NGUSH.

Fourth resolution

After having duly acknowledged the waiver by NGUSH of any and all right to be proposed a redemption of its shares held in the Company, the general meeting of shareholders resolved to approve the redemption by the Company of one

hundred twenty-six million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred and twenty-one (126,798,921) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each held by NG Lux 3 in the Company.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the cancellation of the one hundred twenty-six million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred and twenty-one (126,798,921) shares redeemed by the Company as well as the consequential reduction of the share capital of the Company by an amount of five billion seventy-one million nine hundred fifty-six thousand eight hundred and forty United States Dollars (USD 5,071,956,840.-) equal to the aggregate nominal value of the redeemed shares thus cancelled.

Sixth resolution

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at two billion four hundred thirty-one million seven thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,431,007,800.-) represented by sixty million seven hundred seventy-five thousand one hundred and ninety-five (60,775,195) shares having a nominal value of forty United-States Dollars (USD 40,-) each."

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to seven thousand euros (7,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.899, ayant un capital social de USD 5.084.606.720,-,

représentée aux fins des présentes par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 31 mars 2009 ("l'Associé Unique" ou "NG Lux 3")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900, constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2223 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de sept milliards cinq cent deux millions huit cent quarante-huit mille six cent quarante Dollars des Etats-Unis (USD 7.502.848.640,-) afin de le porter de son montant actuel de cent seize mille Dollars des Etats-Unis (USD 116.000,-) à un montant de sept milliards cinq cent deux millions neuf cent soixante-quatre mille six cent quarante Dollars des États-Unis (USD 7.502.964.640,-) par la création de cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante et onze mille deux cent seize (187.571.216) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune.

2 Émission de cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante et onze mille deux cent seize (187.571.216) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cent vingt-sept millions cent onze mille deux cent dix-huit (127.111.218) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, par NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.899, ayant un capital social de USD 5.084.606.720,- ("l'Associé Unique" ou "NG Lux 3"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-huit Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.748,-) composé de la valeur nominale totale de ces nouvelles parts d'un montant de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.720,-) et d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit Dollars des États-Unis (USD 28,-), par un apport en nature en la forme d'une cession de créances d'un montant de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-huit Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.748,-), attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Acceptation de la souscription de soixante millions quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (60.459.998) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, par National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496 ("NGUSH"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant de deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.959,-) composé de la valeur nominale totale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.920,-) et d'une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf Dollars des États-Unis (USD 39,-), par un apport en nature en la forme d'une cession de titres de dettes d'une valeur de deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.959,-), attribution de ces nouvelles parts sociales à NGUSH et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

5 Approbation du rachat par la Société de cent vingt-six millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-et-un (126.798.921) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, détenues par NG Lux 3 dans la Société.

6 Approbation de l'annulation des cent vingt-six millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt et un (126.798.921) parts sociales rachetées par la Société et ainsi que la réduction subséquente du capital social d'un montant de cinq milliards soixante et onze millions neuf cent cinquante-six mille huit cent quarante Dollars des États-Unis (USD 5.071.956.840,-) correspondant à la valeur nominale totale des parts sociales rachetées ainsi annulées.

7 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

8 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de sept milliards cinq cent deux millions huit cent quarante-huit mille six cent quarante Dollars des États-Unis (USD 7.502.848.640,-) afin de le porter de son montant actuel de cent seize mille Dollars des États-Unis (USD 116.000,-) à un montant de sept milliards cinq cent deux millions neuf cent soixante-quatre mille six cent quarante Dollars des États-Unis (USD 7.502.964.640,-) par la création de cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante et onze mille deux cent seize (187.571.216) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante et onze mille deux cent seize (187.571.216) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite Maître Tom Loesch précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de (i) l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2009 et de (ii) NGUSH, précité, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2009, lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré:

(i) souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à cent vingt-sept millions cent onze mille deux cent dix-huit (127.111.218) parts sociales nouvelles et libérer intégralement le prix de souscription total de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-huit Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.748,-) composé de la valeur nominale totale de ces nouvelles parts d'un

montant de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent vingt Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.720,-) et d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit Dollars des États-Unis (USD 28,-), par un apport en nature en la forme d'une cession de créances d'un montant de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-huit Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.748,-) ("Apport 1"); et

(ii) souscrire au nom et pour le compte de NGUSH à soixante millions quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (60.459.998) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.959,-) composé de la valeur nominale totale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.920,-) et d'une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf Dollars des États-Unis (USD 39,-), par un apport en nature en la forme d'une cession de titres de dettes d'une valeur de deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.959,-) ("Apport 2").

La preuve de la propriété de l'Apport 1 de l'Associé Unique et la preuve de la propriété de l'Apport 2 de NGUSH ont été apportées au notaire soussigné.

L'Associé Unique agissant par le biais de son mandataire a déclaré que l'Apport 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 1 à la Société.

NGUSH agissant par le biais de son mandataire a déclaré que l'Apport 2 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 2 à la Société.

L'Associé Unique agissant par le biais de son mandataire a déclaré qu'un rapport a été établi par le Conseil de Gérance de la Société le 31 mars 2009, dans lequel l'Apport 1 est évalué à cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-huit Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.748,-) et l'Apport 2 est évalué à deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.959,-).

L'Apport 1 représente ainsi un apport total net d'un montant de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions quatre cent quarante-huit mille sept cent quarante-huit Dollars des États-Unis (USD 5.084.448.748,-) et l'Apport 2 représente un apport total net d'un montant de deux milliards quatre cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf Dollars des États-Unis (USD 2.418.399.959,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par l'Associé Unique et d'attribuer les cent vingt-sept millions cent onze mille deux cent dix-huit (127.111.218) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Après avoir dûment constaté la renonciation par l'Associé Unique à tout droit préférentiel de souscription y relatif, l'Associé Unique a aussi décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par NGUSH et d'attribuer les soixante millions quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (60.459.998) nouvelles parts sociales à NGUSH.

Quatrième résolution

Après avoir dûment constaté la renonciation par NGUSH à tout droit de se voir proposer un rachat de ses parts sociales par la Société, l'assemblée générale des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de cent vingt-six millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt et une (126.798.921) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, détenues par NG Lux 3 dans la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver l'annulation des cent vingt-six millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt et une (126.798.921) parts sociales rachetées par la Société et ainsi que la réduction subséquente du capital social d'un montant de cinq milliards soixante et onze millions neuf cent cinquante-six mille huit cent quarante Dollars des États-Unis (USD 5.071.956.840,-) correspondant à la valeur nominale totale des parts sociales rachetées ainsi annulées.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à deux milliards quatre cent trente et un millions sept mille huit cent Dollars des États-Unis (USD 2.431.007.800,-) divisé en soixante millions sept cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-quinze (60.775.195,-) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-)".

46159

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (7.000,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2009. Relation: LAC/2009/12910. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009052825/220/322.

(090061313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Apioil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.632.

L'an deux mil neuf, le dix-sept mars à 18.00 heures.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée APIOIL INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 85.632,

une société ayant été transférée au Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C n° 945 du 22 mai 2007,

avec un capital social de EUR 152.200 (cent cinquante-deux mille deux cents Euros), représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 761 (sept cent soixante et un Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Christophe VELLE, employé, résidant professionnellement 19-21, Bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Marina PADALINO, employée, résidant professionnellement 19-21, Bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Delio CIPOLLETTA, employé, résidant professionnellement 19-21, Bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 200 (deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social par incorporation des réserves disponibles 2002 à 2008 à hauteur de EUR 2.342.605, en vue de porter le capital social de son montant actuel EUR 152.200 à EUR 2.494.805, par l'émission de 3.078 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 761 chacune, augmentation souscrite par tous les actionnaires actuels de la société, au prorata de leur participation actuelle.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social par incorporation des réserves disponibles à concurrence d'un montant de EUR 2.342.358 (deux millions trois cent quarante-deux mille trois cent cinquante-huit Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 152.200 (cent cinquante-deux mille deux cents Euros) à EUR 2.494.558 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-huit Euros), par la création et l'émission de 3.078 (trois mille soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 761 (sept cent soixante et un Euros) chacune,

émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer gratuitement aux actionnaires actuels, ici représentées comme dit dans les susdites procurations, en proportion de leur quote-part détenue dans le capital, le conseil avisant équitablement en cas de rompus, et par le versement de EUR 247 à un compte de prime d'émission.

La prédite augmentation est souscrite par tous les actionnaires actuels de la société, au prorata de leur participation actuelle, et est libérée par le débit du compte "réserves disponibles" jusqu'à dû concurrence.

La preuve de l'existence des "réserves disponibles" de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2008 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 17 mars 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 2.494.558 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-huit Euros), représenté par 3.278 (trois mille deux cent soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 761 (sept cent soixante-et-un Euros) chacune."

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 3000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, M. PADALINO, D. CIPOLLETTA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2009, LAC/2009/11014: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009052819/208/81.

(090060912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Majordome S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.077.

En l'an deux mil neuf, le dix-huit mars.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "MAJORDOME S.à r.l." une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Dicks à L-1417 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B, numéro 143.077,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2008, publié au Mémorial C n° 143077 du 3 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire, Madame Sonia LOUREIRO, employée, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée ayant ensuite abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur: Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER, demeurant au 40, rue des Anémones à L-1129 Luxembourg,

(le "Liquidateur").

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre associé n'ayant demandé de signer.

Signé: F. WINANDY, S. LOUREIRO, T. JACOV, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 mars 2009, LAC/2009/11418: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009052816/208/64.

(090060906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

R.G.R.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.218.

L'an deux mil neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, Bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 17.218,

constituée sous la dénomination de "SITI INTERNATIONAL HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Junglinster, le 20 décembre 1979, publié au Mémorial C de 1980, page 1966,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 636 18 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Mme Emanuela CORVACE, employée, résidant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Rossana DI PINTO, employée, résidant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Elisiana PEDONE, employée, résidant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant .

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 50.840 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

" **Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée."

2. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. CORVACE, R. DI PINTO, E. PEDONE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2009, LAC/2009/11011: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009052814/208/56.

(090060924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Lesay Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.374.

—
Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

LESAY FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052675/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Mindoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.839.

—
Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052673/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Newportland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

—
Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
NEWPORTLAND S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052672/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

OIRP Investment 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.024.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 3 S.à r.l.
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009052484/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.013.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.499.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Master II Luxembourg S.à r.l.
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009052470/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion European 1 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 107.716.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 1 Investments S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052460/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.055.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Bernard H. KELLER pour un nouveau mandat d'administrateur de la société et n'a pas procédé à son remplacement.

L'Assemblée générale du 15 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Daniel UNGER, Administrateur, directeur, St. Jakobs-Strasse, 18, CH-4052 Bâle, Suisse;
- Monsieur Jean WAGENER, Administrateur, avocat, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Guy RUEFF, Administrateur-Président, associé-gérant, St. Jakobs-strasse, 18, CH-4052 Bâle, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour TARENO (Luxembourg) S.A

Signature

Référence de publication: 2009052550/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

KIZ 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052528/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

OIRP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.019.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 2 S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052486/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Andalos, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.950.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et nomme en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 21 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 21 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour ANDALOS

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009052547/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Avangate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.864.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société VIVERONE HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi Street, CY-3107 Limassol, Chypre, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 2 avril 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AVANGATE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 avril 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2009. Relation: LAC/2009/14904. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009052828/5770/155.

(090060896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Ecoreal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.875.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 avril 2009

1. Monsieur Paul MARX a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2. Monsieur David SANA a été reconduit dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Madame Valérie BERNS a été reconduite dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Madame Amélie BRICE a été reconduite dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Madame Laetitia CARIAUX a été reconduite dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. Mademoiselle Laetitia LENTZ a été reconduite dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ECOREAL S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009052595/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Novapharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.859.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 février 2009

1. Mme Germana FERRARI est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. M. Eric MAGRINI est reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. La durée du mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été réduite afin que celui-ci prenne fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 au lieu de 2012.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *NOVAPHARM S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009052565/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Biosfar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 février 2009

1. Mme Urraka Alisee Alizia MATTA-ECHAUREN est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. M. Eric MAGRINI est reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. La durée du mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été réduite afin que celui-ci prenne fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 au lieu de 2012.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BIOSFAR S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009052562/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Lux Gest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.338.

Il résulte des actes de la société que le siège social actuel n'est pas au 16, rue des Bains, L- Luxembourg mais au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX GEST ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009052558/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

APN CF (No. 1) SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.306.

Extrait des décisions prises par l'associé unique et par le conseil d'administration en date du 23 janvier 2009

1. Monsieur Claude CRAUSER a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Nihil obstat de CSSF, Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social le second mardi du mois de décembre 2014.

3. Monsieur Pietro LONGO, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social le second mardi du mois de décembre 2014.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour APN CF (No. 1) SICAV-FIS
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009052553/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Fabemibri, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 avril 2009 a pris note du non renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 7 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 7 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour FABEMIBRI

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009052544/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Michel Greco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 38.255.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 mars 2009 a validé la cooptation aux fonctions d'administrateur de Monsieur Salvatore MODUGNO, démissionnaire avec effet au 19 mars 2008, décidée par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008, par:

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant au 25, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les autres mandats, lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour MICHEL GRECO S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009052542/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.882.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2009

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant au Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale -Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009052541/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

KIZ 6 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.628.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIZ 6 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009052539/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Kongan Holdings Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.865.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am siebzehnten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Kongan.Org Foundation, mit Gesellschaftssitz in 50th Street, Global Plaza Tower, Floor 11th, Office B, Panama City, Republic of Panama, und registriert im panamesischen Handelsregister unter der Nummer 22062, hier rechtmäßig vertreten durch einen seiner Geschäftsführer Herrn Joseph Binder, er selbst hier vertreten durch Herrn Georges Majerus, geschäftsansässig in Luxemburg, durch eine Vollmacht gegeben in Luxemburg am 27. Januar 2009.

Welche Vollmacht, die durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt bleibt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichnenden Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "Kongan Holdings Spf S.A."

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung aller Arten finanzieller Vermögenswerte im weitesten Sinne, jedoch im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls, im Rahmen der Bestimmungen desselben Gesetzes, die Beteiligung unter irgendeiner Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie Handels-, Industrie- und Finanzunternehmen oder andere sowie der Erwerb aller Arten von Aktien durch Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, Optionsrecht, Kauf, Tausch, Verhandlung oder auf andere Art und Weise.

Sie kann weiterhin Vorschusszahlungen leisten und Sicherheiten gewähren, insbesondere Zugunsten der Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie beteiligt ist, finanzielle Beihilfe leisten und Kredite gewähren. Die Gesellschaft kann ebenfalls Geld leihen auch durch Ausgabe von Schuldverschreibungen oder sich auf andere Art und Weise verschulden um ihre gesellschaftlichen Tätigkeiten zu finanzieren sowie sie ebenfalls Geschäfte jeglicher Art tätigen kann, welche sich in direkter oder indirekter Weise auf ihren Gesellschaftszweck beziehen jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Gesellschaft für Verwaltung von Familienvermögen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR), die voll eingezahlt wurden.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Mittwoch des Monats Mai um 10.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und schließt am 31. Dezember 2009.
2. Die erste Hauptversammlung wird im Jahre 2010 abgehalten.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

AKTIONÄR	GEZEICHNETES KAPITAL	EINGEZAHLTES KAPITAL	AKTIEN-ZAHL
Kongan.Org Foundation, vorbenannt . . .	31.000,- EUR	31.000,- EUR	310
TOTAL:	31.000,- EUR	31.000,- EUR	310

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf eintausend Euro (1.000,- EUR) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf eins (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zum Mitglied des Verwaltungsrats wird ernannt:

Herr Georges MAJERUS, Buchsachverständiger, geboren in Düdelingen am 8. Juli 1965, mit Geschäftsanschrift in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Fides Inter-Consult S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 52.925.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden während der Hauptversammlung welche im Jahre 2014 stattfindet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2009. Relation: LAC/2009/15290. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009052830/5770/168.

(090060910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.